

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modification du « Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères » de la Zone d'Activités des Coustilles sur la commune de Saint-Germain-Lembron

Annexe(s) : principes d'aménagement - cahier des prescriptions architecturales et paysagères

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BESSEYRE Fabien

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
ROUSSEL Denis (S)

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella

CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GOMEZ Jean-Marc
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy

HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre

RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
FONTANIVE Pierrette (S)
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine

TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELLISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Cahier des Charges et de Cession des Terrains de la Zone d'Activités des Coustilles située sur la commune de Saint-Germain-Lembron se compose notamment d'un « Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères », qui a été élaboré en 2008 et modifié en 2010.

Le « Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères » prévoit des « principes d'aménagement de parcelles » précisant les différentes contraintes que doivent respecter les entreprises dans l'étude d'aménagement de leur projet. Par exemple, ces prescriptions portent sur les limites constructibles, les marges de recul des constructions, les écrans végétaux à prévoir, etc.

Ces principes d'aménagement de parcelles imposent notamment aux entreprises de créer un double écran végétal parallèle à la voie publique, déjà bordée par un premier écran végétal, tel que présenté dans l'annexe.

Dans le cadre de la commercialisation des parcelles, ces principes d'aménagement contraignent fortement les porteurs de projets, notamment concernant la circulation des véhicules.

Le Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères est présenté en annexe.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n°2018/01/31 d'Agglo Pays d'Issoire en date du 1^{er} mars 2018 modifiant les cahiers des charges de cession de terrain (CCCT) de la ZA des Coustilles et de la ZA des Rivalets ;

VU la délibération n°2019/05/04 d'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2019 harmonisant les délais d'exécution des Cahiers des Charges de Cession de Terrain (CCCT) des zones d'activités ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ d'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n°2020/05/15-ECO d'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 révisant les tarifs de cession des parcelles de la ZAC des Coustilles située sur la commune Saint-Germain-Lembron ;
VU la délibération n°2021/03/17-ECO d'Agglo Pays d'Issoire en date du 8 avril 2021 révisant les tarifs de cession des parcelles de la ZAC des Coustilles située sur la commune Saint-Germain-Lembron ;
VU les cahiers des charges de la ZAC des Coustilles incluant un « Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères » ;
VU l'avis favorable de la commission Économie et Industrie en date du 21 septembre 2021 ;
VU les principes d'aménagement joints en annexe 1 ;
VU le Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères ci-annexé ;
CONSIDÉRANT que ces principes d'aménagement de double écran végétal contraignent fortement les projets d'installation ;
CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le « Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères » de la Zone d'Activités des Coustilles située sur la commune Saint-Germain-Lembron ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De modifier le Cahier des Charges et de Cession des Terrains de la Zone d'Activités des Coustilles située sur la commune de Saint-Germain-Lembron et notamment le « Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères » en supprimant la prescription du double écran végétal, sur les principes 1 et 2 d'aménagement de parcelles ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021